



**HAL**  
open science

# Égyptiens et Grecs au service des cultes indigènes. Un aspect de l'évergétisme en Égypte lagide

Christophe Thiers

► **To cite this version:**

Christophe Thiers. Égyptiens et Grecs au service des cultes indigènes. Un aspect de l'évergétisme en Égypte lagide. Les régulations sociales dans l'Antiquité, May 2003, Rennes, France. halshs-01811710

**HAL Id: halshs-01811710**

**<https://shs.hal.science/halshs-01811710>**

Submitted on 13 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Sous la direction de  
Michel MOLIN

# Les Régulations sociales dans l'Antiquité



## Égyptiens et Grecs au service des cultes indigènes. Un aspect de l'évergétisme en Égypte lagide

Christophe THIERS

Il y a dans l'évergésie une notion de gratuité en même temps que l'idée que l'individu fait plus que ce qui est la norme<sup>1</sup>.

Dans le vaste champ d'étude de la société multiculturelle égyptienne de l'époque hellénistique, la participation des personnes privées dans la construction et la restauration des édifices culturels constitue un dossier jusqu'à présent peu exploité<sup>2</sup>; cette recherche nous conduit à limiter la notion d'évergésie à l'acte émanant d'un individu possédant quelque richesse et en faisant bénéficier le temple de telle ou telle divinité par le biais d'une construction. Il n'est matériellement pas possible de présenter ici un tableau exhaustif des *euergétai*, Grecs et Égyptiens, et de leurs actes d'évergétisme, travail qui a été abordé dans une étude relative à l'analyse historique de la construction des temples à l'époque ptolémaïque<sup>3</sup>; une telle

1. M. SARTRE, *L'Orient romain*, Paris, 1991, p. 148.
2. W. HUSS, *Der makedonische König und die ägyptischen Priester. Studien zur Geschichte des ptolemäischen Ägypten*, Stuttgart, 1994, p. 19-25; H. HEINEN, « Ägyptische Tierkulte und ihre hellenischen Protektoren. Überlegungen zum Asylverfahren SB III 6154 (= IG Fay. II 135) aus dem Jahre 69 v. Chr. », M. MINAS et J. ZEIDLER (eds), *Aspekte spätägyptischer Kultur. Festschrift E. Winter*, AegTrev 7, Mayence, 1994, p. 157-168; P. VAN MINNEN, « Evergetism in Graeco-Roman Egypt », L. MOOREN (dir.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World*, StudHell 36, Louvain, 2000, p. 437-469 (avec bibliographie), en particulier p. 437-453. Pour les *ktistai* en particulier en tant que fondateurs de villes, K. MUELLER, « "Oh King Ptolemy – Founder of Cities, Nomes and the Two Lands". On Founder Cults and Concepts in Ptolemaic Egypt », S. BICKEL et A. LOPRIENO (dir.), *Basel Egyptology Prize 1. Junior Research in Egyptian History, Archaeology, and Philology*, AegHelv 17, Bâle, 2003, p. 181-197.
3. Chr. THIERS, *Le Pharaon Lagide « bâtisseur ». Analyse historique de la construction des temples à l'époque ptolémaïque*, thèse inédite, Montpellier, 1997.

étude ne peut en effet dissocier l'analyse des sources officielles d'une part et privées d'autre part. Il s'agira donc davantage de présenter dans le cadre de ces actes les éléments les plus notables de ce phénomène.

L'évergésie à titre privé connaît un accroissement sans précédent à l'époque hellénistique, alors même que de vastes chantiers sont lancés par des clergés florissants et avec le soutien — ponctuel et intéressé — du pouvoir lagide. Ce mouvement prolonge celui qui s'est développé à la fin de la XXX<sup>e</sup> dynastie pour suppléer l'arrêt des donations royales et l'incurie de la période perse<sup>4</sup>. Une analyse approfondie permet de mieux cerner ce mécanisme, les considérations économiques et politiques sous-jacentes, les questions relatives à la décision et au financement des chantiers de construction. La nature des consécration, les origines géographiques (zones hellénisées, *chôra* égyptienne) et les catégories sociales des dédicants peuvent éclairer tout un pan de la société multiculturelle égyptienne, tout autant que la politique du nouveau pouvoir alexandrin dans la prise en charge de prérogatives ancestrales.

L'évolution historique des dédicaces permet de tirer des enseignements sur cet usage tout au long de l'époque hellénistique et romaine. Toutefois, on se limitera chronologiquement à l'époque ptolémaïque même si, à l'occasion, quelques données plus récentes seront évoquées.

Dans le cadre de cette présentation, l'analyse des sources privées exclue les consécration de monuments de tradition grecque (par ex. les gymnases)<sup>5</sup>, caractérisés par le type architectural<sup>6</sup> ou la divinité adorée<sup>7</sup>, de même que celles faites par des Juifs d'Égypte<sup>8</sup> ou concernant le culte des Lagides divinisés. On consultera sur ce type d'inscriptions la liste dressée

par Werner Huss<sup>9</sup>. Ce souci premier d'étudier les édifices de tradition indigène nous a également conduit à écarter (au moins provisoirement) la documentation alexandrine, tant il peut paraître malaisé, par exemple, de reconnaître sous quelle forme était vénérée Isis dans la capitale lagide<sup>10</sup>.

Une dernière réserve concerne la nature des dédicaces prises en compte ici. On exclura de cette présentation les dons de terrain<sup>11</sup>, de mobiliers liturgiques<sup>12</sup> ou d'objets votifs (vaisselle de bronze, d'argent; règles-coudées votives; miroirs; harpes)<sup>13</sup>, pour se concentrer sur les travaux immobiliers dans les temples.

Au final, malgré le retrait de plusieurs documents par rapport à la liste établie par Werner Huss, 62 attestations sont versées au dossier. Mais là n'est pas l'apport essentiel: sur les 52 témoignages recensés par le savant allemand, 51 étaient en grec pour un seul en écriture hiéroglyphique<sup>14</sup>;

4. D. MEEKS, « Les donations aux temples dans l'Égypte du I<sup>er</sup> millénaire avant J.-C. », E. LIPINSKI (dir.), *State and Temple Economy in the Ancient Near East* 2, OLA 6, Louvain, 1979, p. 655. Dès avant, voir par ex. les dépôts de fondation du 2<sup>e</sup> pylône du temple A de Tell el-Balamoun (TPI), qui présentent davantage de matériel inscrit au nom du « prophète d'Amonpaïou, Hor » que du roi régnant Chéchanq III; A. J. SPENCER, *Excavations at Tell el-Balamun 1995-1998*, Londres, 1999, p. 90-91 et pl. 10-12.

5. P. M. FRASER, « Inscriptions from Ptolemaic Egypt », *Berytus*, 13, 1962, p. 142-144 (7). C'est principalement cet aspect de l'évergétisme grec qui se développe autour de l'institution du gymnase qui est étudié par P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 446-449.

6. Temple dorique d'Hermopolis Magna consacré par des soldats cavaliers à Évergète I<sup>er</sup> et Bénélice II (SB 9735), A. J. B. WACE, A. H. S. MEGAW et T. C. SKEAT, *Hermopolis Magna, Ashmunein. The Ptolemaic Sanctuary and the Basilica*, Alexandrie, 1959, p. 4-12, pl. 2-3 (plan), 10 (dédicace).

7. Par ex. Héraklès Kallinikos et les Dieux Sauveurs (= les Dioscures), É. BERNAND, *IG Fayoum* III, n° 203; ou la dédicace d'un pylône et d'une porte à Zeus Sôter de Cusae (règne de Philométor); Musée d'Alexandrie 46 = *OGIS*, 734 = SB 8928; É. BERNAND, *IGEN Répertoire*, n° 734.

8. Voir J. MÉLEZE-MODRZEJEWSKI, *Les Juifs d'Égypte de Ramsès II à Hadrien*, Paris, 1991, p. 76 et 81 pour les dédicaces de fondations de synagogues à Schédia (*OGIS*, 726) et à Krokodilopolis (règne d'Évergète I; SB 8939), de Xénophryis et de Nitriai (règne d'Évergète II), d'Athribis (Behna; *OGIS*, 96); voir également *OGIS*, 742 (Alexandrie, 37?) et 101 (Athribis?; règne d'Épiphané); sur le célèbre épisode d'Onias (PP 5399) sous le règne de Philométor, J. MÉLEZE-MODRZEJEWSKI, *op. cit.*, p. 101-108.

9. W. HUSS, *Der makedonische König*, p. 19-20, n. 35 et p. 117 et n. 281; É. BERNAND, *IG Louvre*, n° 13 (Ptolemaion/gymnase et trône à Hermès et Héraclès); n° 22 (pylône à Zeus, Athéna et au groupement des Ciliens; Fayoum) = *IG Fayoum* I, n° 15; E. BRESCIANI, *Kom Madi 1977 e 1978. Le pitture murali del cenotafio di Alessandro Magno*, *EVO Suppl.* 2, 1979, Pise, 1980, p. 21-61 et *Id.*, « Il pittore di Kom Madi », *Alessandria e il mondo ellenistico-romano. Alessandria, 23-27 novembre 1992*, Rome, 1995, p. 274-278 (chapelle consacrée à Alexandre le Grand); P. W. PESTMAN, *Greek and Demotic Texts from Zenon Archive*, P L Bat 20, Leyde, 1980, p. 124-125 (28) et C. ORRIEUX, *Les Papyrus de Zénon. L'horizon d'un Grec en Égypte au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, Paris, 1983, p. 93 (projet de construction d'un sanctuaire des dieux Adelphe, d'une voie processionnelle et d'aménagement d'un bois sacré à Philadelphie; Caire JE 48616 = *P. Cair. Zen.* II, 59169 = SB 6807); décret de Raphia (Memphis I), dém. I. 17 (les habitants promettent à Philopator « de lui élever une statue et de lui construire un temple »).

10. *OGIS*, 741; pris en compte par W. HUSS (*op. cit.*, p. 20 et n. 37) mais avec les mêmes réserves; également la consécration d'un sanctuaire à Sérapis et Isis par un certain Archagathos, fils d'Agathoklès, épistate de Libye, sous le règne de Philadelphie (A. BERNAND, *Alexandrie la Grande*, Paris, 1966, p. 131).

11. Également pris en compte par W. HUSS; par ex. statue Louvre A.88 (Hor, fils de Psammétique, 0), *IG Fayoum* III, n° 200, 201, 202, 205; *OGIS*, 741.

12. Également pris en compte par W. HUSS; par ex., les autels (*IG Fayoum* I, n° 69; III, n° 196; *OGIS*, 97), statues (*IG Fayoum* III, n° 160 et 163; statue, Caire CG 1230, d'Horemheb, fils de Cratès = J. YOYOTTE, *ACF*, 1994-1995, 95<sup>e</sup> année, p. 671-673), tables d'offrandes (statue Louvre A.88 de Hor, fils de Psammétique, 0).

13. Voir A. FARID, « Three Mirrors with demotic Inscriptions », J. H. JOHNSON (dir.), *Life in a Multi-Cultural Society*, SAOC 51, Chicago, 1992, p. 103-118; A. F. SHORE, « Votive Objects from Dendara of Graeco-Roman Period », J. RUFFLE, G. A. GABALLA et K. A. KITCHEN (dir.), *Glimpses of Ancient Egypt. Studies H. W. Fairman*, Warminster, 1979, p. 138-160. Pour une vue d'ensemble du type d'objet qui peuvent être offerts par des particuliers, voir Chr. I. GREEN, *The Temple Furniture from the Sacred Animal Necropolis at North Saqqâra*, EES Excavation Memoir 53, Londres, 1978. On verra également avec intérêt la dédicace grecque d'époque romaine *OGIS*, 717 mentionnant la consécration d'un sanctuaire, d'une statuette, d'un puits, d'une timbale et d'un vase en argent. Voir enfin en détail 13 (« J'ai fourni tous ses objets de culte en métal »: *Urk.* II, 67, 8), 42 et 43 (« J'ai enrichi tout ce qu'il y avait en tant que matériel de culte, en argent, or, cuivre, bois, pierre, et tout ce qui se trouve dans le temple »: Chr. ZIVIE-COCHE, « Les travaux de Panemerit et de Pikhaàs à Tanis », *Cahiers de Tanis*, 1, 1987, p. 181; *Id.*, *Statues et autobiographies de dignitaires. Tanis à l'époque ptolémaïque*, TTR 3, Paris, 2004, p. 259 et 264) et 62.

14. Pour ce déséquilibre des sources, voir également F. COLIN, *CE*, 69, 1994, p. 375. L'étude de P. VAN MINNEN signalée *supra* n. 2 n'est fondée que sur la documentation grecque.

si les inscriptions grecques constituent toujours une large part du corpus, les nouvelles attestations portent à 19 documents relevant de la sphère linguistique égyptienne, ce qui modifie sensiblement l'analyse des données.

Sans prétendre donc, dans le cadre forcément limité de cet article, broser un tableau complet de ce phénomène, je souhaiterais attirer l'attention sur plusieurs points qui pourront, à l'occasion, être confrontés aux travaux effectués sur l'évergétisme dans le monde gréco-romain<sup>15</sup> et à ceux, plus récents, sur la Syrie, l'Arabie et la Palestine<sup>16</sup>, et mettre en évidence les éléments communs de cette pratique tout autant que les particularismes égyptiens résultant de la tradition nilotique. À défaut de pouvoir présenter l'ensemble des documents (voir Tableau en annexe), quelques textes feront figure d'exemples.

### Nature et origine géographique des consécration

De par la nature même de la société, il n'est pas étonnant de rencontrer des dédicants appartenant aux sphères culturelles égyptienne et grecque et qui traduisent leur piété par des dédicaces rédigées dans les langues propres à ces deux sphères, égyptien hiéroglyphique et démotique d'une part, grec d'autre part. Soulignons que le recours aux sources littéraires n'apporte que peu d'éléments probants dans le cadre de la présente étude.

Il convient dès l'abord de bien distinguer la nature et la portée réelle des sources égyptiennes et grecques<sup>17</sup>. Les dédicaces de consécration et de restauration d'origine égyptienne font partie intégrante d'une phraséologie traditionnelle<sup>18</sup>, de *topoi* royaux souvent emprunts d'emphase relatifs aux soins nécessaires accordés aux dieux et à la bonne exécution des rites, et passés progressivement dans le domaine privé. En contrepartie, les témoignages privés grecs figurent sur des documents qui n'ont d'existence que par le fait même qu'ils témoignent d'un acte réel d'évergétisme; ils n'entrent pas dans une logique « rituelle »; ils n'apparaissent jamais dans le cadre d'autobiographie, et ils sont — à l'instar des sources royales émanant de la même sphère linguistique — le plus souvent cantonnés sur les monuments eux-mêmes (linteaux par exemple)<sup>19</sup>: ils affichent ostensiblement le nom

15. P. VEYNE, *Le Pain et le cirque. Sociologie historique d'un pluralisme politique*, Paris, 1976; Ph. GAUTHIER, *Les Cités grecques et leurs bienfaiteurs*, BCH Suppl. 12, Paris, 1985; F. VANNIER, *Finances publiques et richesses privées dans le discours athénien aux Ve et IVe s.*, Ann. litt. U. Besançon 362, Paris, 1988; S. DARDAINE, « L'évergétisme ob honorem en Bétique », *Ktèma*, 16, 1991, p. 281-292; T. R. S. BROUGHTON, « Roman Asia Minor », T. FRANK (dir.), *An Economic Survey of Ancient Rome IV*, Baltimore, 1938, p. 715-733 et 746-794.

16. M. SARTRE, *op. cit.* n. 1, p. 147-166; Y. AUGIER, « Le financement de la construction et de l'embellissement des sanctuaires de Syrie du Sud et d'Arabie aux époques hellénistique et romaine », *Topoi*, 9, 1999, p. 741-776.

17. Voir en ce sens les remarques de F. COLIN, *CE*, 69, 1994, p. 375-376.

18. En dernier lieu, S. GRALLERT, *Bauen-Stiften-Weihen. Ägyptische Bau- und Restaurierunginschriften von den Anfängen bis zur 30. Dynastie*, ADAIK 18, Berlin, 2001.

et les bienfaits de l'évergète, alors que les témoignages hiéroglyphiques (le plus souvent des statues dressées dans les temples) ne pouvaient être lus que par les prêtres en charge de leur rédaction. Les dédicaces grecques relèvent du « panneau d'affichage » et le style concis et efficace qu'elles adoptent montre bien le souci premier de communiquer.

Ces distinctions n'excluent pas pour autant l'existence de documents qui traduisent la « mixité » culturelle des dédicants, ainsi la stèle cintrée de Pétosiris, fils d'Héraclès (48), ornée d'un disque solaire ailé (iconographie égyptienne), de la figure du dieu Héron à cheval dans le champ et d'une dédicace grecque. Le bilinguisme d'une partie de la population (voir également le cas des doubles-noms, 14) et le choix de la langue utilisée dans les dédicaces ne concourent pas à rendre toujours aussi tranchée la distinction entre les deux sphères linguistiques.

Au-delà de la simple opposition entre les inscriptions qui relèvent du domaine grec ou égyptien, c'est bien leur origine même qui doit être soulignée. Ainsi, leur répartition géo-linguistique ne manque pas de mettre en évidence la particularité du Fayoum. Cette région a été largement mise en valeur à partir du règne de Philadelphie, avec l'installation massive de clérouques et de colons autour du lac Moéris<sup>20</sup>. La fondation (ou refondation) de nombreuses villes au cours de la période lagide a favorisé un apport de population et a généré une exploitation rationnelle et intensive des terres; ainsi, Héliodore (37), macédonien, est ἑκατοντάρουρος, clérouque possédant un domaine foncier de cent aroures<sup>21</sup>.

Sur un total de 39<sup>22</sup> dédicaces grecques, 26 proviennent du Fayoum, région qui en contrepartie ne livre qu'une seule inscription démotique, celle de Horpaxis, fils de Djedhat (33). L'anthroponymie (avec les réserves d'usage qu'il convient de rappeler) atteste que les dédicants ne sont pas tous d'origine grecque mais dans cette région fortement hellénisée, la langue d'usage est le grec. Ainsi donc, si l'on isole les documents fayoumiques, il reste que sur un total de 36 documents, 12 (plus le bilingue 57) seulement sont rédigés en grec contre 24 en écritures indigènes.

19. Voir les décrets honorifiques précisant que le bienfaiteur est autorisé à inscrire la nature de son évergésie sur le linteau du monument consacré; par ex., *I. Prose*, n° 40, l. 14 et 29-30: à l'entrée (pylône), une inscription notifiera que « Pàris, parent du roi, a offert ce terrain à l'association des agriculteurs »; *I. Prose*, n° 49, l. 40-42: le décret d'évergétisme en l'honneur d'Apollônios, fils de Théon, président de l'association des agriculteurs de Psénemphaia, accorde au bienfaiteur « le droit d'inscrire sur le linteau de la salle, qu'il a tout restauré à ses frais pour l'association »; P. VAN MINNEN, *op. cit.*, p. 448-449.

20. G. HÖBL, *Geschichte des Ptolemäerreiches*, Darmstadt, 1994, p. 61-63, 68; F. DUNAND, « Grecs et Égyptiens en Égypte lagide. Le problème de l'acculturation », *Modes de contacts et processus de transformation dans les sociétés anciennes. Actes du colloque, Cortone, 24-30 mai 1981*, CÉFR 67, Pise et Rome, 1983, p. 45-46.

21. Cf. l'évergétisme de riches propriétaires fonciers à l'époque romaine: M. SARTRE, *op. cit.* n. 1, p. 158-159.

22. L'inscription bilingue de Callimaque (57) n'est pas prise en compte ici.

Au Fayoum nouvellement mis en valeur, les particuliers ont largement pris en charge les fonctions traditionnellement dévolues à la couronne. Bien qu'ils aient entretenu des liens privilégiés avec cette province, les Lagides se sont peu impliqués dans la construction de temples (voir pourtant 8). On postulera que, peuplée de Grecs (vétérans, colons) et d'indigènes adoptant progressivement la culture de ces nouveaux arrivants, cette riche province a fortement été influencée par les mœurs des cités grecques<sup>23</sup>. Cependant, contrairement au modèle grec et à l'exception d'Alexandrie et de Ptolémaïs de Haute-Égypte, cette pratique s'est développée en Égypte hors du cadre de la cité; les gymnases et les temples en ont été les principaux bénéficiaires<sup>24</sup>.

À l'image des sources officielles, la Basse et la Moyenne-Égypte ne fournissent que de rares documents. Pour ce qui concerne la Haute-Égypte, la Nubie et les oasis, contrairement à l'ampleur de l'activité architecturale dans les temples, notamment en Thébaïde et à Philae, les dédicaces demeurent relativement peu nombreuses même si elles témoignent, dans certains cas, du poids de l'initiative privée.

À l'exception du Delta dont on sait que la conservation des sources a été des plus aléatoires, les régions où les clergés et/ou l'État ont été très actifs s'opposent assez nettement avec les zones d'intense initiative privée. L'essor des sanctuaires de Haute-Égypte était suffisant pour que les particuliers n'aient pas à s'y investir. Cette pratique se développe avant tout pour pallier les déficiences du clergé ou l'absence d'aide accordée par le pouvoir lagide.

### Fonctions exercées par les dédicants

La majorité des dédicaces privées est le fait de personnes qui ne portent pas de titres officiels, administratifs ou sacerdotaux. Dans le cadre d'une société aussi hiérarchisée que celle de l'Égypte ancienne, il paraît exclu de considérer que ces personnes n'ont pas mentionné des titres qu'elles auraient pu éventuellement porter. Ainsi, l'importance de cette catégorie de dédicants atteste la prépondérance du caractère privé dans l'acte de consécration autant que la part prise par des personnes de conditions modestes, ce qui influe de manière prééminente, on le verra, sur la nature des monuments consacrés. Notons que si cette attitude reste davantage dans la sphère privée sous les Ptolémées, l'époque romaine voit l'apparition de dons effectués par les habitants d'une ville, comme l'attestent les dédicaces du propylône est<sup>25</sup> et du

23. Pour les citoyens bienfaiteurs en dehors d'Athènes, aux III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles, Ph. GAUTHIER, *op. cit.* n. 15, p. 30-39.

24. P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 445 et 446.

25. OGIS, 659 = IGRR 1163 = SB 8328; A. BERNARD, *Portes du désert*, n° 25; J. YOYOTTE *et al.*, *Strabon. Le Voyage en Égypte*, Paris, 1997, p. 246; règne d'Auguste.

pronaos<sup>26</sup> du temple de Dendara et du temple oasisite de Kysis/Douch<sup>27</sup>; on doit sans doute considérer que les clergés ont lancé de véritables souscriptions pour réaliser des travaux qu'ils ne pouvaient financer eux-mêmes<sup>28</sup>.

On notera que de nombreuses dédicaces grecques associent les membres d'une famille, mari, femme et enfants, dans un souci évident de favoriser chacun d'eux auprès de la divinité bénéficiaire de la consécration: le mari et sa femme (13), le père et ses enfants (24 et 39), la famille entière (père, mère et enfants: 29, 32, 36, 45 et 48). Deux sœurs, des Cyrénéennes, s'associent pour consacrer un sanctuaire et ses dépendances à Thouéris (14)<sup>29</sup>. Comme on peut s'y attendre, à une exception (13), ces dédicaces proviennent toutes du Fayoum.

Un document démotique (stèle rupestre 51) fait état d'une consécration effectuée par plusieurs personnes égyptiennes; le cas des militaires et des associations sera traité plus bas.

L'initiative des femmes hors du cadre familial est quasi absente<sup>30</sup>: avec la dédicace des deux Cyrénéennes (14), à noter que seule Époéris (15) demande l'autorisation de détruire et de reconstruire un sanctuaire d'Isis.

Dans les autres cas, lorsque le dédicant est seul, il présente une charge ou une fonction particulière (*infra*), prêtre ou fonctionnaire de l'administration lagide. Les dédicaces hiéroglyphiques sont alors plus nombreuses; le support (statue privée) et le genre littéraire (autobiographie) dans lequel apparaissent ces textes expliquent ce constat.

Dans son ouvrage, Werner Huss a dressé une liste de personnages exerçant diverses fonctions à l'époque ptolémaïque, relevant du domaine de l'« Église » ou de l'« État »<sup>31</sup>. C'est en se fondant sur ces deux grands pôles

26. OGIS, 661 = SB 8329; F. DAUMAS, *Dendara et le temple d'Hathor. Notice sommaire*, RAPH 29, Le Caire, 1969, p. 31; IGEN Répertoire, n° 661; cf. C. TRAUNCKER, *Coptos. Hommes et dieux sur le parvis de Geb*, OLA 43, Louvain, 1992, p. 330, § 282; sur la question de la date, entre 32 et 37, voir J. QUAEGBEUR, « Cléopâtre VII et le temple de Dendara », *Göttinger Miscellen*, 120, 1991, p. 54, n. 26.

27. OGIS, 677 = IGRR 1267 = SB 8438 = SEG VIII, 730, XXIV, 1215; IGEN Répertoire, n° 677 (règne de Trajan); autre inscription chez G. WAGNER, *Les Oasis d'Égypte à l'époque grecque, romaine et byzantine d'après les documents grecs*, Bibliothèque d'Étude 100, Le Caire, 1987, p. 48-50.

28. La situation économique des temples d'une Égypte devenue province romaine est probablement un facteur essentiel de l'évolution de cette pratique. Sur la confiscation des terres sacrées et la perte d'autonomie financière qui en résulte, voir G. GERACI, *Genesi della provincia romana d'Egitto*, Bologne, 1983, p. 187; F. DUNAND, *Dieux et hommes en Égypte (3000 av. J.-C. - 395 apr. J.-C.)*, *Anthropologie religieuse*, Paris, 1991, p. 210-213; pour l'importance du soutien local aux temples, D. FRANKFURTER, *Religion in Roman Egypt. Assimilation and Resistance*, Princeton, 1998, p. 65-77.

29. « Il est à présumer que dans cette ville dont le patron était Souchos, le Θουητείον, sanctuaire et ses dépendances τὸ ἱερόν καὶ τὰ προσκύροντα, devait être une chapelle bien modeste, d'autant que les deux femmes qui la firent élever avaient sans doute plus de pieuses intentions que de ressources »: G. LEFEBVRE, « Égypte gréco-romaine I », *ASAE*, 9, 1908, p. 232.

30. Même observation pour le Proche-Orient à l'époque romaine; Y. AUGIER, *op. cit.* n. 16, p. 763-764.

31. W. HUSS, *Der makedonische König*, p. 83-90.

qu'il serait séduisant d'examiner les fonctions exercées par les dédicants. En théorie, trois cas pourraient alors être isolés : charges sacerdotales, civiles ou militaires. Pratiquement, une telle approche ferait fi de la réalité de l'époque : titres auliques, charges administratives, militaires et sacerdotales se succèdent dans les titulatures hiéroglyphiques de hauts personnages, Grecs ou Égyptiens<sup>32</sup>. Les deux sphères culturelles se confondent dans l'administration lagide et les temples indigènes (surtout à partir de la fin du III<sup>e</sup> siècle), tel stratège grec adoptant des charges religieuses et des coutumes indigènes<sup>33</sup>, tel grand prêtre égyptien (en particulier memphite) étant proche du pouvoir et de la culture alexandrine. Il est alors bien difficile de reconnaître au titre de quelle fonction un haut personnage a consacré un monument ; à cela s'ajoute une collusion profonde entre les sphères privée et publique, mise en évidence chez les fonctionnaires grecs<sup>34</sup>. En conséquence, l'analyse de l'origine sociale des dédicants n'a de chance de conduire à des résultats quelque peu probants qu'en transcendant l'opposition « État »/« Église » tout autant que les clivages ethno-linguistiques.

Pour autant, on constate que les dédicaces consacrées par des personnes n'affichant qu'une charge sacerdotale sont relativement peu nombreuses. Au premier abord, cette observation surprend : les prêtres devraient être les personnes *a priori* les plus attentionnées envers la divinité dont ils ont la charge. Un tel paradoxe trouve pourtant une explication très simple. Si le temple est florissant, les constructions sont réalisées dans le cadre normal des prérogatives du clergé, c'est-à-dire attribuées au souverain régnant. Si les revenus du domaine sacré ne sont pas conséquents, les prêtres, dont la richesse dépend principalement des revenus des charges sacerdotales<sup>35</sup>, ont également peu de moyens financiers ; ils ne peuvent donc pallier, en général, les carences d'un système dont ils sont pleinement dépendants.

On notera la présence de Hormaâkherou (10), premier prophète d'Horus et stoliste ; de Kapephamontou, fils de Nesmin (2) prophète ; de Tothoès et les porteurs des dieux à Karanis (38), chargés du transport des momies des animaux sacrés vers la nécropole<sup>36</sup>, dans ce cas précis des

32. J. H. JOHNSON, « The Role of the Egyptian Priesthood in Ptolemaic Egypt », L. H. LESKO (dir.), *Egyptological Studies in Honor of Richard A. Parker, presented on the occasion of his 78<sup>th</sup> birthday, December 10, 1983*, Hanovre et Londres, 1986, p. 81-82.

33. L. COULON, « Quand Amon parle à Platon (La statue Caire JE 38033) », *REgypt*, 52, 2001, p. 85-125 (avec bibliographie sur cette question) ; Ph. COLLOMBERT, « Religion égyptienne et culture grecque : l'exemple de Διοσκουρίδης », *CE*, 75, 2000, p. 47-63 ; I. GUERMEUR, « Le syngenes Aristonikos et la ville de To-bener (Statue Caire JE 85743) », *REgypt*, 51, 2000, p. 69-78.

34. A. E. SAMUEL, « The Ptolemies and the Ideology of Kingship », P. GREEN (dir.), *Hellenistic History and Culture*, Berkeley et Los Angeles, 1993, p. 172-174 ; et voir *infra* le cas du Sérapieion d'Apollônios (8).

35. J. H. JOHNSON, *op. cit.*, p. 78-83.

36. P. DILS, « Les 13j (n3) ntr. w ou θεαγοι. Fonction religieuse et place dans la vie civile », *BIFAO*, 95, 1995, p. 153-171.

poissons oxyrhynques et lépidotes représentés sur la stèle ; et d'Apollônios, fils d'Antipater (19), scribe de la déesse léonine Ornymènes. À Athribis, Djed-Her (3), dont la carrière couvre la XXX<sup>e</sup> dynastie jusqu'au règne de Philippe Arrhidée, est chef des portiers et chef des gardiens et lance un vaste programme de remise en service des cultes du faucon<sup>37</sup>.

On a insisté sur les dédicants appartenant aux classes relativement modestes de la société. Il convient maintenant de souligner le rôle joué par quelques généreux bienfaiteurs de l'époque.

Pétosiris (4) représente l'archétype de l'aristocrate indigène qui, au début de la période ptolémaïque<sup>38</sup>, s'accapare des prérogatives de premier plan pour remédier à l'insuffisance du système politique mis à mal par la seconde domination perse. Mais pour autant, il agit avant tout dans le but de sauver de la ruine les sanctuaires d'Hermopolis, leur accordant de nouveaux revenus, et reçoit pour cela « les louanges du souverain de l'Égypte et l'amour de ses courtisans »<sup>39</sup>. S'il possède de nombreuses charges sacerdotales, il présente son œuvre au seul titre d'administrateur (*mer-chen* = λερσώνης)<sup>40</sup> du temple de Thot. Sa biographie, inscrite dans le vestibule de sa tombe, passe par le menu ses actes d'évergétisme :

Après être devenu *lésonis* de Thot, maître d'Hermopolis, je rendis au temple de Thot son état antérieur. J'y fis advenir toutes choses [...]. Je donnai de l'argent, de l'or et toutes pierres précieuses véritables ; je reconfortai le cœur des prêtres, je réalisai toutes sortes de travaux dans l'atelier des orfèvres et mon cœur en était honoré. Je relevai ce que j'avais trouvé en ruine dans la place ; j'embellissai ce qui était dégradé depuis longtemps et qui n'existait plus dans sa place. Je tendis le cordeau, je déliai la corde pour fonder le temple de Rê dans le grand parc. Je le construisis en calcaire de Tourah, achevé en toutes sortes de travaux, ses portes étant en bois-*âch*, plaquées de cuivre d'Asie. Je fis que Rê s' (y) repose [...]. Je construisis le temple

37. E. JELINKOVA-REYMOND, *Les Inscriptions de la statue guérisseuse de Djed-Her-le-Sauveur*, Bibliothèque d'Étude 23, Le Caire, 1956, p. 96-108 ; E. J. SHERMAN, « Djedhor the Saviour Statue Base OI 10589 », *JEA*, 67, 1981, p. 82-102.

38. Sa carrière a couvert les règnes des Argéades et une partie du règne de Sôter I<sup>er</sup>.

39. G. DARESSY, « Textes du tombeau de Pétosiris », *ASAE*, 21, 1921, p. 242 (inscr. n° 81, l. 87) ; voir D. MEEKS, *State and Temple... 2, op. cit.* n. 4, p. 655 ; J. BINGEN, « Économie grecque et société égyptienne au III<sup>e</sup> siècle », H. MAEHLER et M. STOCKA (dir.), *Das ptolemäische Ägypten. Akten des internationalen Symposions 27-29 September 1976 in Berlin*, Mayence, 1978, p. 212-213.

40. Sur cette fonction, F. DE CÉNILVAL, *Les Associations religieuses en Égypte d'après les documents démotiques*, Bibliothèque d'Étude 46, Le Caire, 1972, p. 154-159 ; *IG Fayoum* II, p. 106-108 ; P. W. PESTMAN, *L'Archivio di Amenotes, figlio di Horos (P. Tor. Amenotes)*, CMT 5, Milan, 1981, p. 101, n. j. De son côté, J. D. RAY (*The Archive of Hor*, EES Texts from Excavations 2, Londres, 1976, p. 79, n. q et p. 141) distingue le *lésonis* de l'épistate, le premier dépendant du clergé, le second du pouvoir central ; il semble plutôt que la différence soit faite au niveau hiérarchique, le second contrôlant l'ensemble de l'administration des temples d'une région donnée. Le *lésonis* gère le développement d'un seul temple ; cette particularité est à l'origine de ses liens privilégiés avec le clergé en question, également des charges religieuses qu'il peut exercer parallèlement à cette fonction.

des Épouses des dieux à l'intérieur du temple d'Hermopolis dès lors que je trouvai leur temple vétuste; elles se reposent (désormais) dans le temple de Thot, maître d'Hermopolis; c'est le pavillon des Épouses des dieux (comme) disent les gens; il est orienté vers l'Est. Je construisis le temple de Néhémétâouay, celle qui a créé ce qui existe, ainsi que le temple d'Hathor, maîtresse du sycamore du Sud et celui de Néhémétâouay, mère du roi. Je les construisis en calcaire de Tourah, achevés en toutes sortes de travaux. Je fis que ces déesses s'y reposent [...]. Je réalisai des travaux excellents concernant le mur d'enceinte du temple d'Hermopolis et le cœur de ma souveraine Néhémétâouay était en joie à la vue de ces travaux chaque jour. Alors que j'étais devant cette déesse (= Néhémétâouay). Héqat, maîtresse de Her-ouret, au cours de sa belle fête du 4<sup>e</sup> mois de *chemou*, le 4<sup>e</sup> jour — alors que j'étais *lésonis* de Thot — vint depuis un lieu situé au Nord de cette ville jusqu'au temple de Héqat comme on l'appelle; il était ruiné depuis des temps immémoriaux; l'eau s'emparait de lui chaque année si bien que ses fondations n'étaient plus (conformes) au livre intitulé *Détailer le temple d'Héqat* comme on l'appelle; il n'existait plus ni briques ni pierres là. Cette déesse fit halte dans cette place. J'appelai le scribe du temple de cette déesse et je lui donnai le jour même de l'argent sans compter afin de réaliser un monument ici. Je (l)'entourai d'un grand mur d'enceinte afin que l'eau ne s'en empare pas. Je consultai chaque savant sur les prescriptions du rituel. Cette déesse s'y rendit et y reposa dès qu'elle eut connaissance de cela<sup>41</sup>.

La présence de Pétoisiris à la tête du clergé de Thot d'Hermopolis correspond sans aucun doute au *floruit* de l'activité architecturale sur ce site. Il est remarquable qu'après les règnes de Sôter I<sup>er</sup> et de Philadelphie, Hermopolis ne livre plus aucun document attestant de nouveaux travaux de construction dans les temples<sup>42</sup>.

Directeur du harem d'Arsinoé, Sénou (11) relève également du monde sacerdotal comme en témoignent ses nombreuses prêtrises coptes<sup>43</sup>. Son œuvre est conséquente et le rôle de ce personnage est décisif dans le développement des cultes de Coptos pendant le règne de Philadelphie. Il s'accorde avec la période de prospérité de la ville, dont le commerce, en relation avec les routes du désert conduisant aux ports de la mer Rouge, est florissant à cette époque. On ne saurait évoquer ce haut personnage de l'aristocratie copte sans signaler la carrière de l'un de ses compatriotes, Parthénios, *prostatès* d'Isis sous Tibère et Claude<sup>44</sup>.

41. Pétoisiris, n° 81, l. 33-78; G. LEFEBVRE, *Le Tombeau de Pétoisiris 2*, Le Caire, 1923, p. 54-58.

42. Les cultes ne disparaissent pas pour autant; voir Abd el-Halim NUR ED-DIN et D. KESSLER, « Das Priesterhaus am Ibiotapeion von Tuna el-Gebel. Vorberichte über die Grabungen in Tuna 1989-1994 (I) », *MDAIK*, 52, 1996, p. 269-293 (en particulier p. 285-287); les liturgies consacrées aux cynocéphales sont attestées sous Évergète II; D. KESSLER, *Die heilige Tiere und der König*, 1. *Beiträge zu Organisation, Kult und Theologie der spätzeitlichen Tierfriedhöfe*, *ÄAT* 16, Wiesbaden, 1989, p. 244.

43. I. GUERMEUR, « Glanures (§ 1-2) », *BIFAO*, 103, 2003, p. 281-296.

44. A. FARID, « Die Denkmäler des Parthenios, des Verwalters der Isis von Koptos », *MDAIK*, 44, 1988, p. 13-65; C. TRAUNCKER, *Coptos*, p. 33-36; J. BINGEN, « Normalité et spécificité de

Le général (*mer-mechâ*) Hor, fils de Psammétique (0), construit et restaure les édifices culturels d'Héracléopolis Magna en qualité de « administrateur du territoire d'Héracléopolis ». Plusieurs temples ont en effet été pris en charge par de hauts fonctionnaires lagides (stratège/*mer-mechâ-our* 40, 42, 51<sup>45</sup>, 53, 54, 55<sup>46</sup>, 56; *mer-mechâ* 0, 33, 43 et 61)<sup>47</sup> revêtant également des fonctions au sein des clergés égyptiens. L'ampleur de ces charges sacerdotales, telles qu'elles apparaissent dans les textes biographiques hiéroglyphiques, ne doit pas faire illusion. Herman De Meulenaere a montré qu'elles recouvrent l'ensemble du territoire administratif à la charge du personnage<sup>48</sup>. Ayant un devoir de contrôle sur une province, les stratèges ont agi en évergètes pour les dieux et les clergés relevant de leur juridiction, acte bien évidemment non dépourvu de sens politique. Au vu du faible nombre de dédicaces consacrées par des prêtres, il semble que c'est davantage au titre de leurs fonctions administratives que ces personnages ont effectué des consécration. Le lien avec le pouvoir central est des plus évidents en ce qui concerne les consécration de l'amiral Callicratès (6)<sup>49</sup> ou celles de Zénon (8) ordonnées par Apollônios, diocète de Philadelphie<sup>50</sup>. Toutefois, on se gardera de généraliser. L'exemple fourni par les archives de Zénon (8) à propos de la construction d'un Sérapieion sur ordre d'Apollônios pourrait légitimement être versé au compte d'une action non dénuée d'intérêt politique de la part de l'intendant des finances de Philadelphie<sup>51</sup>; pourtant, on ne peut présenter cette lettre endossée le 27 avril 256 sans évoquer une

l'épigraphie grecque et romaine de l'Égypte», L. CRISCUOLO et G. GERACI (dir.), *Egitto e storia antica dall'Ellenismo all'età araba. Bilancio di un confronto. Atti del Colloquio internazionale, Bologna, 31 agosto-2 settembre 1987*, Bologne, 1989, p. 19.

45. À noter que les titres d'administrateur (*shen*) de Min et de Répyt précèdent celui de stratège.

46. Pour la date du graffiti de Médinet Habou, voir M. CHAUVEAU, *L'Égypte au temps de Cléopâtre (180-30 av. J.-C.)*, Paris, 1997, p. 100 et n. 7.

47. Si lors de la conquête ces fonctions avaient un caractère essentiellement militaire, le rôle d'administrateur civil est rapidement devenu prépondérant, sans toutefois annihiler la charge militaire; E. VAN'T DACK, « Recherches sur l'administration du nome dans la Thébaidé au temps des Lagides », *Aegyptus*, 29, 1949, p. 44. Le titre égyptien *mer-mechâ (our)* est l'équivalent de celui de stratège; H. DE MEULENAERE, « Les stratèges indigènes du nome Tentyrite à la fin de l'époque ptolémaïque et au début de l'occupation romaine », *RSO*, 34, 1959, p. 2; F. DE CÉNILAL, *op. cit.* n. 40 p. 159-162.

48. H. DE MEULENAERE, *RSO*, 34, 1959, p. 17-18; également L. COULON, *REgypt*, 52, 2001, p. 102; W. CLARYSSE, « Egyptian Estate-Holders in the Ptolemaic Period », *State and Temple 2*, *op. cit.* n. 4, p. 732; W. PEREMANS, « Un groupe d'officiers dans l'armée des Lagides », *AncSoc*, 8, 1977, p. 180-182.

49. Voir également l'épigramme de Poseidippos de Pella relative à la consécration du temple d'Arsinoé II au cap Zéphirion: Athénée, VII, 318d.

50. Il est difficile de dire si les sept Égyptiens qui travaillent à la construction du temple de Sobek à Théadelphie sous Ptolémée Philadelphie (*P. dem. Zen.* 12) agissent sur ordre de Zénon (*i. e.* Apollônios) auquel ils prêtent serment, ou dans le cadre d'un programme royal officiel; pour la datation du document, voir *P. Mich. Zen.*, p. 7, n. 1.

51. C. ORRIEUX, *op. cit.* n. 9, p. 93.

autre missive, datée du 12 février 257, dans laquelle un certain Zoilos d'Aspendos au service de l'amiral Callicratès raconte à son ami Apollônios un songe dans lequel Sérapis lui a intimé l'ordre de se rendre auprès de Zénon pour que ce dernier construise un sanctuaire et une enceinte; pour n'avoir pas exaucé les ordres divins, la maladie a frappé Zoilos qui exhorte donc Apollônios de se conformer désormais aux vœux de Sérapis<sup>52</sup>:

Il serait donc bien, ô Apollônios, que tu te laisses guider par les ordonnances du dieu. De la sorte, Sérapis te sera propice, il te rendra plus grand encore et plus illustre aux yeux du roi, tout en t'accordant la santé du corps. Ne sois donc pas impressionné par la dépense, en imaginant qu'il te faudra de grandes ressources pour y faire face; au contraire, ce sera tout avantageux pour toi, car je m'occuperai de tout avec toi. Bonne chance.

En conséquence, l'ordre envoyé à Zénon pour la construction d'un Sérapieion pourrait relever du strict intérêt personnel d'Apollônios, agissant pour préserver sa santé autant que son estime auprès du roi grâce aux faveurs de Sérapis.

Enfin, d'autres fonctionnaires subalternes sont à signaler: Héliodore, fils de Ptolémée (épistate, archiphylarque et comogrammate 37), Héliodore, fils d'Eudaimon (épistate 60) et Dioscoros (percepteur 18).

### Les militaires

Les documents attestant des consécration de monuments faites par des militaires sont assez nombreux<sup>53</sup>. Les voici selon un ordre hiérarchique: Callicratès (commandant de la flotte de Philadelphie 6), inconnu (laarque, 49), inconnu (phrouarque, 27), inconnu (hipparque, 34), Horos (chiliarque, 23), Apollôphanès (chiliarque porteur de lance 46), Agathodôros (seconde hipparchie 29-30), Pétéisis (soldat 62), fantassins et cavaliers (26):

Pour le roi Ptolémée et la reine Cléopâtre, sa sœur, dieux Philométors, et leurs enfants, à Aroéris, dieu grand, Apollon, et aux dieux adorés dans le même temple, cette chapelle (a été dédiée) par les fantassins, les cavaliers et autres personnes stationnés dans le nome d'Ombos, à cause de la bienveillance de ces dieux envers eux.

L'importance des consécration effectuées par des militaires, le plus souvent grecs, en faveur de temples égyptiens doit être soulignée. Le cas de la Haute-Égypte et de la Nubie, étudié par Gertrud Dietze<sup>54</sup>, met en évidence

52. P. CAIR, *Zen. 59034*; C. ORRIEUX, *op. cit.* n. 9, p. 52.

53. Pour le même engouement en Syrie du Sud à l'époque romaine, Y. AUGIER, *op. cit.* n. 16, p. 761-763.

54. G. DIETZE, «Temples and Soldiers in Southern Ptolemaic Egypt. Some Epigraphic Evidence», L. MOOREN (dir.), *Politics, Administration and Society in the Hellenistic and Roman World*, StudHell 36, Louvain, 2000, p. 77-89. Pour Philae, voir G. DIETZE, «Philae und die Dodekaschoinos in ptolemäischer Zeit. Ein Beitrag zur Frage ptolemäischer Präsenz im Grenzland zwischen Ägypten und Afrika an Hand der Architektonischen und epigraphischen Quellen»,

une implication notable au cours des règnes de Philométor et d'Évergète II dans le contexte de l'après sécession de la Haute-Égypte sous Philopator et Épiphane, les temples pouvant alors être utilisés pour se protéger, à l'abri des murs d'enceinte<sup>55</sup>.

Comme on va le voir, il est possible de considérer que plusieurs de ces documents témoignent de la tradition grecque d'un évergétisme *ob honorem*. Rappelons que le temple d'Arensnouphis de Philae est reconstruit par un phrouarque et les membres d'une association (29). La dédicace vernaculaire de Pétéisis (66) — qui exerce également des charges sacerdotales — traduit bien plus une démarche privée en faveur d'une divinité, dans la mesure où l'absence d'un grade conséquent l'exclut de toute évergésie fondée sur l'*honos*. C'est peut être aussi le cas pour les militaires stationnés dans le nome Ombite (26), dont il faut souligner la consécration, non à titre individuel comme c'est souvent le cas, mais au titre d'un corps militaire.

### L'évergésie ob honorem

Dans le cadre des dédicaces effectuées par ces fonctionnaires royaux et militaires de haut rang, il conviendra de se demander si l'acte relève d'un engagement privé ou de prérogatives officielles, c'est-à-dire consécutif à la fonction exercée: c'est l'évergésie *ob honorem*<sup>56</sup>. Cette pratique est née et s'est développée, en Grèce, surtout dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle<sup>57</sup> et a été importée avec la domination macédonienne et notamment la venue de colons (Fayoum)<sup>58</sup> mais il est difficile d'en saisir la portée réelle; il ne fait guère de doute, pourtant, que les consécration de Callicratès (6) entrent dans ce cadre. Même si Callimaque (58) agit «au nom de l'État», les bienfaits qu'il accorde relèvent pour partie de son évergésie *ob honorem (infra)*.

Toutefois, envisager les dédicaces grecques comme le reflet d'un évergétisme pyramidal qui se déploierait depuis le Pharaon lagide jusqu'aux officiers et fonctionnaires de son administration découle d'une vision trop idéale des institutions: à travers la consécration d'un fonctionnaire c'est

*AncSoc*, 25, 1994, p. 79-90; à mon sens, l'auteur donne trop d'importance à la documentation grecque de Philae pour considérer une politique lagide de développement des sanctuaires de Basse-Nubie; les dédicaces témoignent avant tout du rôle stratégique de l'île et du passage de nombreux soldats et officiers grecs.

55. Sur cette question, Chr. THIERS, «Civils et militaires dans les temples. Occupation illicite et expulsion», *BIEAO*, 95, 1995, p. 493-516.

56. P. VEYNE, *op. cit.* n. 15, p. 185-373; sur l'exemple de l'étude de S. DARDAINE en Bétique (*op. cit.* n. 15), il n'est pas possible de dire pour l'Égypte si cet évergétisme se développait essentiellement en fin de carrière. Voir également F. VANNIER, *op. cit.* n. 15, p. 105-125 relatives au «bon citoyen» dans le *Corpus Lysiicum* (charnière V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles); l'auteur réserve le terme d'évergétisme (p. 117-118) aux bienfaits accordés par les citoyens hors de toute charge au sein de la cité.

57. P. VEYNE, *op. cit.*, p. 209-217.

58. H. HEINEN, *op. cit.* n. 2, p. 161-164.



toute l'évergésie royale qui transparaîtrait<sup>59</sup>. Considérer que les fonctionnaires prennent modèle sur l'évergésie royale est difficile à admettre dans la mesure où celle-ci est irrégulière et fonction des règnes. Elle n'entre pas dans le cadre d'une pratique « institutionnelle ». Il est plus probable que l'évergésie *ob honorem* des cités grecques a perduré sur le sol d'Égypte et que des fonctionnaires royaux ou des militaires ont eu à cœur de marquer l'importance de leur charge tout autant que leur volonté de s'intégrer dans la société égyptienne à travers la consécration de temples.

### Les associations religieuses

De rares documents font état de travaux consacrés par des associations religieuses. C'est le cas d'un phrourarque et les membres d'une association qui s'occupent de la reconstruction du temple d'Arensnouphis (Héraclès) à Philae (27). Une pétition atteste l'existence d'une association de clérouques réunis autour de l'Ammonion de Moéris (25). Hélénos, président de l'association d'Isis Esenchébis fait construire le mur d'enceinte du temple alors que l'association consacrait un terrain pour la déesse (50). L'étude de Peter Dils a montré que les porteurs des dieux (41) pouvaient se réunir en association<sup>60</sup>. On notera que les documents précédemment cités mentionnant des associations mettent toujours en exergue une personne, assurément le président (ou une personne influente), ce qui vient à l'appui de l'existence d'une association de porteurs des dieux, dirigée par Onnophris, fils de Pasis (41). En outre, cette mise en exergue témoigne vraisemblablement de la part substantielle prise par cette personne dans l'entreprise de consécration<sup>61</sup>.

Le dossier relatif aux associations a été étudié<sup>62</sup>. Leurs règlements prévoient, outre la présence aux réunions, aux fêtes et processions, de « subvenir aux frais du culte par le paiement d'une cotisation et la livraison de divers produits, [d'] enterrer les animaux sacrés<sup>63</sup> ». Les contributions s'effectuent essentiellement en nature, sous forme d'onguent, de résine, etc. pour le culte journalier. L'ensemble est livré au clergé local. Le rôle d'entraide, de « mutuelle », envers des personnes qui décident de se regrouper autour d'une

59. Cette présentation est celle développée par H. HEINEN, *op. cit.*, p. 161-162.

60. P. DILS, *BIFAO*, 95, 1995, p. 153-171.

61. À propos du phrourarque (27), G. DIETZE, *AncSoc*, 25, 1994, p. 81.

62. F. DE CÉNIVAL, *Les Associations religieuses en Égypte, passim*; M. MUSZYNSKI, « Les associations religieuses en Égypte d'après les sources hiéroglyphiques, démotiques et grecques », *OLP*, 8, 1977, p. 145-174; ajouter J. QUAEGBEUR, « La désignation *Porteur(s) des dieux* et le culte des dieux-crocodiles dans les textes des époques tardives », *Mélanges A. Gutbub*, Orientalia Monspeliensia 2, Montpellier, 1984, p. 172, n. 15; W. HUSS, *Der makedonische König*, p. 114-115, n. 270.

63. F. DE CÉNIVAL, « Les associations dans les temples égyptiens d'après les données fournies par les papyrus démotiques », *Religions en Égypte hellénistique et romaine. Actes du colloque, Strasbourg, 16-18 mai 1967*, Paris, 1969, p. 9.

divinité, souvent locale, caractérise également ces associations<sup>64</sup>. Si cette pratique est fondée sur un modèle grec, son développement dépasse le cadre des cultes helléniques, comme on peut le constater dans les exemples réunis<sup>65</sup>.

Au vu de l'ensemble de la documentation relative aux programmes de construction et de restauration à l'époque ptolémaïque, les temples qui ont bénéficié de travaux sont fort nombreux. Et si l'on considère que la majorité d'entre eux abritait une ou plusieurs associations religieuses, il faut conclure qu'elles n'ont pris que rarement part au développement des domaines sacrés<sup>66</sup>. On pourrait également évoquer la quasi absence de *lésônis* (*mer-chen*) dans les actes de consécration, et dont on sait pourtant qu'ils pouvaient être à la tête des associations religieuses<sup>67</sup>.

### Décrets d'évergétisme

Ces décrets ne sont bien souvent que les contreparties documentaires des dédicaces inscrites par les bienfaiteurs; en effet, on a vu plus haut que certains de ces décrets autorisent l'évergète à porter sur la pierre — en particulier les linteaux — le souvenir de son évergésie.

Les décrets des synodes sacerdotaux, qui apparaissent avec le règne d'Évergète I<sup>er</sup>, sont issus en droite ligne des décrets d'évergétisme grecs<sup>68</sup>; une communauté (les prêtres), vu que telle personne (le roi) a agi de telle façon (détail des bienfaits), lui accorde telle et telle chose (légitimation, culte royal...), le tout étant gravé sur une stèle et affiché.

Cet usage des cités grecques est attesté dès la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle en Égypte. Damoxénos, fils de Hermôn, habitant de Naucratis, est honoré en tant que proxène et bienfaiteur par la cité de Lindos<sup>69</sup>. Pour l'aspect de

64. M. MUSZYNSKI, *op. cit.* n. 62, p. 158-159.

65. On verra avec intérêt le dossier des associations tentyrites sous le règne d'Auguste; S. CAUVILLE, « Dieux et prêtres à Dendara au I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ », *BIFAO*, 91, 1991, p. 90-92.

66. Des associations sont attestées à Djémé (an 8-10 de Sôter II; M. MUSZYNSKI, *op. cit.*, p. 165-166, n° 15), à Médamoud ou Médinet Habou (?) (93 ou 60; *ibid.*, p. 166, n° 16), Philae (Aulète, 81-57; *ibid.*, p. 166, n° 17), Thèbes (ptolémaïque; *ibid.*, p. 166, n° 19; n° 20; n° 21), Gébélein (?) (ptolémaïque; *ibid.*, p. 166-167, n° 22), Gébélein (ptolémaïque; *ibid.*, p. 167, n° 23), Thèbes (146-131; *ibid.*, p. 168, n° 36), Soknopaiou Nésos (an XIII de Cléopâtre III = an X d'Alexandre I, *ibid.*, p. 169, n° 37; an I de Cléopâtre VII, p. 169, n° 41; pour ce document voir *JG Louvre*, n° 21 et R. A. FAZZINI (dir.), *Cleopatra's Egypt. Age of the Ptolemies*, New York, 1988, n° 78), Ombos (78; M. MUSZYNSKI, *op. cit.*, p. 169, n° 39), Philadelphie (?) (fin ép. ptol.; *ibid.*, p. 169, n° 42); dans l'ensemble, ces sites nous ont livré des documents attestant des travaux de construction. Si les associations ont pris part au financement, elles ne l'ont pas mentionné (dans la mesure de la transmission des sources) par une dédicace particulière.

67. F. DE CÉNIVAL, *Les Associations religieuses en Égypte*, p. 153. La question du *lésônis* / *mer-chen* / ἀρχιερεύς (*supra* n. 40) ne peut être développée dans le cadre de cet article.

68. W. CLARYSSE, « Ptolémée et les temples », D. VALBELLE et J. LECLANT (dir.), *Le Décret de Memphis. Actes du Colloque de la Fondation Singer-Polignac, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1999*, Paris, 2000, p. 41-62; voir F. VANNIER, *op. cit.* n. 15, p. 105-106.

69. SEG XXXII, 1568 = *I. Prose*, n° 1; P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 438, n. 8.

l'évergésie qui nous intéresse, une stèle démotique (7), datée de l'an 3 de Philadelphie, constitue un témoignage d'importance. Des prêtres érigent une stèle en l'honneur de Sheamenopé pour le remercier des bienfaits qu'il a réalisés pour le bélier d'Amon<sup>70</sup>. Il est notable de trouver cette première attestation dans la colonie grecque de Naucratis.

Mais le décret d'évergétisme le plus célèbre est celui dédié par les prêtres d'Amon-Rê de Karnak au stratège Callimaque (57), à l'époque de la grande Cléopâtre<sup>71</sup>. Le contenu de l'inscription (don de blé lors d'une période de disette) ainsi que la fin du texte qui mentionne que la stèle sera rédigée en caractères grec et égyptiens et exposée sur la terrasse du temple indiquent tout le prestige de Callimaque dans la région thébaine. Il est présenté à l'égal du souverain régnant, proclamé Sauveur de la cité et les prêtres et la population lui consacrent trois statues à son anniversaire qui sera fêtée chaque année, avec des stéphanophories<sup>72</sup>. Callimaque appartient à l'administration lagide et il est difficile de faire la part entre l'engagement public et privé; s'il utilise ses propres deniers, comme l'envisage Peter van Minnen<sup>73</sup>, le décret honorifique rappelle également qu'il a construit la terrasse devant le temple d'Amon « au nom de l'État ».

Enfin, on signalera que pour remercier Panémérit (42) de l'ensemble de ses bienfaits à Tanis, sa statue est dressée dans un oratoire dans le temple d'Amon et y reçoit un culte à l'égal des dieux<sup>74</sup>, ce qui peut être considéré comme une forme de décret d'évergétisme<sup>75</sup>. La consécration de statues ou de portraits des généreux mécènes en remerciement de leurs bienfaits est bien attestée dans les sources grecques<sup>76</sup>.

## Les types de monuments consacrés

La prospérité de certains grands personnages de l'époque leur a permis de s'impliquer dans la réalisation de travaux d'importance. Cependant, on

70. J. YOYOTTE, *ACF*, 1993-1994, p. 690; S. P. VLEEMING, *Some Coins of Artaxerxes...*, StudDem 5, Louvain, 2001, p. 94-97, n° 134.

71. R. HUTMACHER, *Das Ehrendekret für den Strategen Kallimachos*, BKP 17, Meisenheim am Glan, 1985; P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 444-445 (attribué à la ville de Coptos).

72. Pour le caractère royal des stéphanophories, F. PERPILLOU-THOMAS, *Fêtes d'Égypte protomaique et romaine d'après la documentation papyrologique grecque*, StudHell 31, Louvain, 1993, p. 220.

73. *Op. cit.*, p. 445 et n. 29 (d'après l. 7 de l'inscription: « faisant les frais de dépenses successives »).

74. Chr. ZIVIE-COCHE, *BSFFT*, 10, 1996, p. 124-126; *id.*, *Statues et autobiographies de dignitaires*, p. 259 et 261.

75. On nuancera avec les données du *Manuel du temple* qui précise que le gouverneur et préposé des prophètes, après son décès, bénéficiera d'une statue dans le temple, témoignage du prestige du personnage; en dernier lieu J. F. QUACK, « Le Manuel du temple. Une nouvelle source sur la vie des prêtres égyptiens », *Égypte. Afrique & Orient*, 29, 2003, p. 16.

76. Voir Callimaque (59) déjà cité et, par ex., *I. Prose*, n° 40 et 49; P. VAN MINNEN, *op. cit.*, p. 448-450; également Ph. GAUTHIER, *op. cit.* n. 15, p. 62.

conçoit aisément que l'initiative privée ne puisse rivaliser avec les programmes officiels.

De fait, les dédicaces mentionnent généralement la construction de parties d'édifices. On citera la construction de portes ou propylônes (πρόπυλον) donnant accès au temple (5, 11, 12, 20, 24, 28, 29, 32, 34, 37, 38, 41, 42, 43, 45, 48, 52) et, pour corollaire, les murs d'enceintes (περίβολον) dans lesquelles elles prennent place, les deux constructions pouvant être associées (12, 32, 46, 50). Dans le cadre de plus vastes travaux dans les temples, les enceintes sont également prises en charge (3, 4, 11, 13 et 41 et 42). Ajoutons que ces entrées monumentales étaient équipées de portes (θύραν) en bois (11, 30). Associés à ces éléments architecturaux, les dromos (δρόμον; 10, 29, 53, 60) participaient également de la même volonté de magnifier l'entrée (36) des domaines sacrés, possiblement bordés de sphinx (59) ou de lions (36). Toujours dans le secteur de l'entrée des sanctuaires, un pylône (33) est consacré dans le temple d'Harmotnis (Horus de Médénou) à Théadelphie, un portique est adjoint au temple d'Hérichief à Héracléopolis Magna (0).

Pour ce qui concerne les temples proprement dits, les dédicaces mentionnent des chapelles et sanctuaires, à Isis (15 et 49), Isis et Anubis (6), Sérapis (8), Sérapis-Osiris (18), Prémarrès (Amenemhat III 39), Agdistis (9), Haroëris/Apollon (26), Arensnouphis/Héraclès (27), Thot/Hermès (35)<sup>77</sup>, Horus de Mesen (42 et 43), également à Dendara (61). D'autres parties du temple font l'objet de travaux: le portique du pylône de Médinet Habou (55), un atelier des orfèvres et une salle-reposoir de barque à Louqsor (1), un pronaos (23), des dépendances (14, 17, 22), un réfectoire (31), un magasin des offrandes (40), tous les bâtiments en pierre du temple de Hérôn (34). Enfin la portée réelle de certains travaux reste difficile à préciser, en Nubie (62) et dans le temple d'Amon de Louqsor (2).

De vastes programmes de construction sont également mis en chantier: Pétosiris (4) construit le temple de Rê et le temple des Épouses des dieux à l'intérieur du temple d'Hermopolis, et les temples d'Hathor, de Néhémétâouay et d'Héqat. À Coptos, Sénou (11) remet en service les cultes dans le téménos d'Osiris et restaure les temples d'Harsisès et d'Isis, pourvus de pylônes en briques, de portes en pierre munies d'avant-portes à linteau brisé<sup>78</sup>. L'ambiguïté entre consécration privée et publique, telle qu'on l'a déjà relevée pour Callimaque (59), demeure: à deux reprises, Sénou rappelle qu'il a inscrit les monuments au nom de Ptolémée Philadelphie<sup>79</sup>.

77. Pour le dossier du temple de Dakka/Pselkis, voir la dédicace du vétéran Acula Saturninus mentionnant la dorure du temple: *OGIS*, 206 = *IGRR* 1358; W. RUPPEL, *Der Tempel von Dakke*, III: *Die griechischen und lateinischen Inschriften von Dakke*, Le Caire, 1930, p. 52-54 (Gr. 67); *IGEN Répertoire*, n° 206.

78. Ph. DERCHAIN, *Les Impondérables de l'hellenisation. Littératures d'hérogammates*, MRE 7, Turnhout, 2000, p. 44-53; I. GUERMEUR, *op. cit.* n. 43, p. 286-287.

79. *Urk.* II, 68, 2 et 10.

Djedher réalise un ensemble cultuel consacré à la momification des faucons d'Athribis, constitué d'un mur d'enceinte, de chapelles, d'un porche et d'une cour (3); il fait également construire un mur d'enceinte pour protéger les temples locaux. Le stratège Panas (53) entreprend de multiples travaux à Dendara. Théôn (22) consacre « le *naos*, le sanctuaire, les magasins attenants et les dépendances » à Isis, Apollônios (19) fait bâtir le « temple du lion avec tout ce qu'il renferme » à Léontopolis et Akôris, fils d'Hergeus (21) aménage une grotte pour Isis Mochias.

Soulignons également que des monuments sont réalisés pour les animaux sacrés: les ibis à l'intérieur de l'enceinte de Dendara (5) et le bélier de Naucratis (7) ainsi que le faucon d'Athribis (3) signalé précédemment.

À côté des constructions *ex nihilo*, des personnages ont entretenu et restauré des temples. Cette pratique semble ressortir principalement du domaine indigène (1, 3, 40, 42, 43, et 59) — faisant partie de *topoi* littéraires anciens —, bien que des dédicaces grecques en attestent également l'existence (25, 46 et 47).

### Modalités de décision et financement des chantiers

Quatre documents (15, 16, 46 et 47) précisent que la réfection ou l'entretien d'un sanctuaire devait au préalable recevoir l'approbation royale<sup>80</sup>, transmise au stratège<sup>81</sup> qui à son tour accordait au particulier le droit de réaliser ses projets. Ainsi, la demande d'Époéris (15):

Au roi Ptolémée, salut de la part d'Époéris, fille de Panès, isionome, habitant le bourg d'Athéna, dans la méris de Thémistès. J'ai dans le bourg susdit un sanctuaire d'Isis en mauvais état; aussi ne puis-je y rester, dans la crainte qu'il ne s'effondre. Je te prie donc, ô roi, si bon te semble, d'ordonner à Diophanès, le stratège, d'écrire aux fonctionnaires compétents pour que, si je dis la vérité, je sois autorisée à démolir le sanctuaire, en m'engageant à le reconstruire et à le remettre en état, ainsi qu'à célébrer les sacrifices pour toi, ta sœur et tes enfants. Ainsi j'aurai obtenu les effets de ta bienveillance. Sois heureux.

À Stratôn. Prends avec toi l'épistate de l'endroit et le comogrammate et va examiner les lieux; si ce qu'elle dit est vrai, permets lui de démolir, mais veille à ce qu'elle reconstruise un isieion qui ne soit pas inférieur au précédent [...] conformément à l'ordonnance. An 25, 26 Lôios, 13 Khoiak<sup>82</sup>.

80. Cf. I. Prose, n° 21, concernant le gymnase d'Ombos (Évergète II); P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 447.

81. O. MONTEVECCHI, *La Papirologia*, Turin, 1973, p. 189-192; R. BÖHM, *L'ENTEYΞEΙΣ de Varsovie (Papyrus Edfou VIII)*, AKM, 31/4, 1955.

82. P. Enteuxis 6; trad. O. GUÉRAUD, *ENTEYΞEΙΣ Requêtes et plaintes adressées au roi d'Égypte au III<sup>e</sup> siècle avant J.-C.*, Le Caire, 1931-1932, p. 17.

À considérer les deux documents du règne de Ptolémée Néos Dionysos (46 et 47), il faut noter la particularité de la requête qui s'accompagne de la demande d'octroi du droit d'asile<sup>83</sup>; c'est bien cette dernière qui prévaut. La stèle qui porte l'accord final doit être exposée devant le temple pour conférer l'asylie à celui-ci. Une telle demande ne pouvait qu'être approuvée par le Lagide (*i. e.* ses conseillers) dans la mesure où elle n'engageait pas directement le roi et lui donnait en contre-partie la reconnaissance de la population locale. Répondre favorablement était profitable au pouvoir, tant sur le plan religieux que sur le plan financier, puisque le Trésor percevait des taxes foncières sur les édifices, privés ou cultuels<sup>84</sup>. On notera enfin que le rôle d'intercesseur auprès des autorités est joué par des militaires ou des personnes affirmant leur grécité (46 et 47)<sup>85</sup> et qui insistent sur l'assurance des célébrations du culte dynastique<sup>86</sup>.

En se fondant sur le dossier des ἐντεύξεις, on doit considérer que les demandes envoyées directement au roi devaient faire exception<sup>87</sup>. Si demandes il y avait, elles transitaient par les bureaux du stratège<sup>88</sup>. Bien que les particuliers se placent toujours sous l'autorité royale, rien n'indique une relation systématique (hors du Fayoum notamment) avec le pouvoir avant le début des travaux. Nous en aurions certainement d'autres attestations. Il est plus probable d'imaginer une demande auprès des autorités administratives locales, civiles et religieuses, seules aptes à donner une autorisation<sup>89</sup>. Et là encore, comment auraient-elles pu refuser l'aide des subsides privés?

Pourtant, dans bien des cas, notamment pour des restaurations ou des travaux de peu d'envergure, les particuliers désireux de contribuer à l'embellissement d'un sanctuaire devaient traiter directement avec les prêtres locaux, sans un accord officiel de l'administration lagide. Dans le cas des hauts fonctionnaires (stratèges en particulier) ou de prêtres, la question ne se posait même pas.

Parmi le train de mesures prises par Évergète II en 118 suite à une grave période de troubles, l'une accorde aux particuliers « le droit de reconstruire leurs demeures jusqu'à [...] et les temples jusqu'à une hauteur de dix coudees, exception faite pour les habitants de Panopolis<sup>90</sup> ». L'État lagide encourage les particuliers dans la reconstruction des temples et officialise ainsi un processus de régulation sociale palliant ses propres carences.

83. Cf. H. HEINEN, *op. cit.* n. 2, p. 158-159.

84. Cf. C. PRÉAUX, *L'Économie royale des Lagides*, Bruxelles, 1939, p. 301-302 (P. Enteuxis 5-8).

85. J. BINGEN, *Egitto e storia antica*, *op. cit.* n. 44, p. 28; G. NACHTERGAEEL, « Trois dédicaces au dieu Hèron », *CE*, 71, 1996, p. 136, n. 26; P. VAN MINNEN, *op. cit.*, p. 447; également 14, 37, 59.

86. É. BERNAND, *IG Fayoum II*, p. 104.

87. O. GUÉRAUD, *op. cit.* n. 82, p. XXXI; nuancer W. HUSS, *Der makedonische König*, p. 58, n. 160.

88. N. LEWIS, *Greek in Ptolemaic Egypt*, Oxford, 1986, p. 56-68.

89. En ce sens, A. E. SAMUEL, *op. cit.* n. 34, p. 190.

90. C. Ord. Ptol., n° 53 (= P. Tebtunis 5, 136-138); W. HUSS, *Makedonische König*, p. 176.

La question du financement des chantiers de construction à l'époque ptolémaïque est un dossier complexe, dans lequel les éléments dont nous disposons sont peu nombreux et souvent difficiles à concilier. Les textes tel celui d'Oureshy évoquant le chantier du temple de Satis à Éléphantine sont remarquables<sup>91</sup>. Le cas particulier de l'évergétisme privé n'échappe pas à ce phénomène. La nature et l'importance des subsides nécessaires pour entreprendre des travaux dans les domaines divins n'apparaissent pas de façon évidente dans la documentation.

On glane ça et là quelques éléments : « J'appelai le scribe du temple de cette déesse et je lui donnai le jour même de l'argent sans compter afin de réaliser un monument ici » (4). Psenptais III (44) a été à l'origine des travaux en l'honneur d'Imhotep et « il rétribua les artisans en présence de ce dieu ; il les contenta en toutes choses ». Dionysodôros, fils d'Athénodôros Athénien (47), propose de restaurer le temple à ses propres frais. Un laarque (49) consacre un « Isieion, la maçonnerie et tout ce qui s'y trouve, à ses frais<sup>92</sup> ». Dans le texte des archives de Zénon, cité plus haut (*P. Cair. Zen. 59034*), Zoïlos d'Aspendos rappelle à Apollônios que les bienfaits divins qu'il recevra après avoir consacré un Sérapieion sont tels qu'il ne doit pas rechigner à investir « de grandes ressources » pour la construction.

### Évolution chronologique des dédicaces

À examiner le tableau récapitulatif concernant les consécrationes privées, et avec les réserves d'usage qu'il convient de faire quant à l'importance toute relative des sources conservées, quelques traits significatifs semblent devoir se dessiner. Ainsi, on ne manquera pas de constater que sous les Argéades et Sôter I<sup>er</sup>, les dédicaces recensées ressortissent toutes de l'épigraphie hiéroglyphique (0-5 ; voir 58), poursuivant à l'évidence une tradition indigène. Avec le règne de Philadelphie, les documents grecs apparaissent en force, en particulier dans les villes nouvelles du Fayoum (8-9) pour constituer la part majeure de la documentation jusqu'au règne de Cléopâtre VII où la tendance s'inverse à nouveau avec des dédicaces hiéroglyphiques et démotiques (53-58) aux noms de hauts personnages — pour la plupart stratèges — et l'absence de texte grec (excepté le bilingue 57).

91. Dépinto démotique, daté du règne de Philométor : « 6- On atteignit l'an 5, le dernier jour du 4<sup>e</sup> mois de *chemou* (27 septembre 165) où sa titulature était chantée, où l'on (= le roi) attribuait 1/12<sup>e</sup> (d'artabe) de froment 7- (et) une pièce de cuivre, de la nourriture, des vêtements, de l'huile pour chaque tailleur de pierres en activité. 8- Lancement de la fondation de la Demeure 9- de Satis en l'an 6, le 5<sup>e</sup> jour du 1<sup>er</sup> mois de *peret* (4 février 164) des Pharaons VSE, vivants éternellement » ; d'après G. VITTMANN, « Das demotische Graffito vom Satetempel auf Elephantine », *MDAIK*, 53, 1997, p. 263-281. Une étude récente de ce graffito attribue sa datation au règne de Ptolémée Philadelphie ; E. BRESCIANI *et al.*, « Ancora sull'iscrizione demotica di Elefantina », *EVO* 26, 2003, p. 33-39.

92. Pour l'époque romaine, voir par ex. G. WAGNER, *op. cit.* n. 27, p. 48-50 et 56-57.

Si dans l'intervalle, quelques Égyptiens ont laissé des témoignages hiéroglyphiques (10, 40, 43 et 44) ou démotiques (33 et 52), ils restent anecdotiques, à l'exception de l'œuvre de Sénou à Coptos, sous Philadelphie (11) et des travaux entrepris pas les gouverneurs tanites (42 et 43)<sup>93</sup>.

Peut-on légitimement tirer quelques enseignements d'ordre historique ? À l'évidence, l'absence de documentation grecque avant le règne de Philadelphie se comprend par la faible importance des communautés gréco-macédoniennes, qui s'implanteront massivement, incitées par les avantages octroyés par l'administration du Lagide, en particulier au Fayoum.

Le cas des gouverneurs tanites (42 et 43) mérite également d'être signalé. Ils se situent, au contraire de Pétoisiris (4), au crépuscule de la dynastie<sup>94</sup> ; cependant, les conditions politiques se rejoignent. Les difficultés du règne d'Aulète, accaparé par les aléas de la politique romaine, n'étaient certes pas favorables à une politique envers les cultes indigènes, à tout le moins après le début du règne. Là encore, l'initiative privée s'est donc substituée aux carences de l'État et le développement des sanctuaires tanites a reposé sur le prestige d'aristocrates indigènes soucieux de préserver l'intégrité des cultes. De plus, l'augmentation du nombre de stratèges sous les règnes d'Aulète et de Cléopâtre multiplie les occasions pour ces hauts fonctionnaires de faire montre de leur intérêt pour les dieux. C'est le cas de Callimaque (59) à Thèbes<sup>95</sup>.

### Conclusion

La documentation réunie permet de mieux percevoir la part prise par l'initiative privée dans la construction et le développement des temples égyptiens à l'époque ptolémaïque. En premier lieu, elle vient contrebalancer le rôle traditionnellement dévolu au clergé et à l'État, mis en évidence à travers la documentation officielle. Mieux encore, on peut constater que les efforts financiers des particuliers pallient, dans bien des cas, les carences et l'incurie des deux institutions précitées, cas des plus probants de régulation sociale en Égypte ptolémaïque. Égyptiens et Grecs, Égyptiens hellénisés ou Grecs égyptianisés, tous participent à la vie culturelle et au développement des temples.

Les motivations des particuliers n'ont pu être abordées ici, qu'elles se présentent comme un remerciement pour des faveurs accordées par une divinité

93. Chr. ZIVIE-COCHE, *Cahiers de Tanis*, 1, 1987, p. 177-186 ; *Ead.*, *Statues et autobiographies de dignitaires*, p. 256-273.

94. L'importance de l'aristocratie tentyrite à la même époque (53 et 54) et durant la domination romaine (règne d'Auguste) est également à souligner ; S. CAUVILLE, *BIFAO*, 91, 1991, p. 77-92 ; cf. la construction d'un mur d'enceinte du *Per-djet* d'Isis par un anonyme, fils de Ptolémée ; A. F. SHORE, *op. cit.* n. 13, p. 147, l. 36 (correction par D. Devauchelle, S. CAUVILLE, *op. cit.*, p. 94 et n. 21).

95. P. VAN MINNEN, *op. cit.* n. 2, p. 444.

ou qu'elles constituent de véritables actes propitiatoires destinés à s'attacher les faveurs divines pour le futur; à ceci s'ajoute un prestige au niveau local ou régional. De même, l'analyse des divinités bénéficiaires dépasse le cadre de cet article. La répartition géographique entre les documents privés et les documents officiels a montré une division manifeste entre la Haute-Égypte d'une part et le Fayoum et la Basse-Égypte d'autre part. Les divinités favorisées par les bienfaits privés sont naturellement dépendantes de cette partition. Les dieux adorés au Fayoum à l'époque ptolémaïque ne sont pas, en général, les grands dieux nationaux égyptiens<sup>96</sup>. Les dédicants se sont tournés vers les divinités secondaires, les formes particulières de divinités nationales (Hathresimis, Harmotnis, Agdistis, Thouéris, Prémarrès, Hérôn) et les formes de Sobek au Fayoum (Pnéphéros, Pétésouchos, Psosnaus, Soxis et Sokonopis). Sérapis et Isis sont également bien représentés, de même qu'Amon.

Enfin, il conviendra d'élargir le cadre chronologique de cette recherche à l'époque romaine, tout en prenant en considération les offrandes de matériel de culte, ainsi que les donations de terrain, les jardins et les plantations d'arbres<sup>97</sup>. Autant de développements qui mériteront d'être abordés ailleurs, pour tenter de brosser un tableau le plus complet possible de ce phénomène.

96. Voir W. J. R. RÜBSAM, *Götter und Kulte in Faijum während der griechisch-römisch-byzantinischen Zeit*, Bonn, 1974.

97. Chr. THIERS, « Les jardins de temple aux époques tardives », S. H. AUFRÈRE (dir.), *Encyclopédie de l'Univers végétal. Croyances phytoreligieuses de l'Égypte ancienne*, Orientalia Monspeliensia 10, Montpellier, 1999, p. 107-120, en particulier doc. 2, 4, 5a-b et 6; également 0 et 56.

N°	Nom	Titre/fonction	Localisation	Type de travaux	Document	Datation	Source
1*	Ankhpakhered, fils d'Inaros	directeur des travaux	Louqsor	nouvelle fondation de l'atelier des orfèvres et C. d'un reposoir	grafite: H	Alexandre; Philippe Arrhidée	Abder-Raziq, <i>ASAE</i> , 69, 1983, p. 213-215
2	Kapelhamontou, fils de Nesmin	prophète	Louqsor	R dans le T. de Louqsor	grafite: H	Alexandre; début prol.?	Abder-Raziq, <i>ASAE</i> , 69, 1983, p. 215-218
3	Djed-Her	chef des portiers de Horus-Khemtykhery, chef des gardiens des biens du faucon	Athribis	C d'un complexe pour la momification des faucons (mur d'enceinte, chapelles, porche, cour)	statue Caire JE 46341; H	Philippe Arrhidée	Jelinkova-Reymond, <i>Djed-Her</i> , p. 96-108; Sherman, <i>JEA</i> , 67, 1981, p. 82-102
4	Pétostris	grand des cinq, grand prêtre, prophète de l'Ogtoaté, chef des prêtres de Sekhmet, scribe royal comptable de tous les biens du temple de Khnoum, second prophète de Khnoum-Ré et d'Hathor, prophète d'Amon-Ré, léonis de Thot	Hermopolis	C et R dans les T. d'Hermopolis	tombeau de Youna el-Gebel; H	Maccédoniens Sôter I <sup>er</sup>	Lefebvre, <i>Phtovris</i> I, p. 80-83, 102, 105 et II, 54-58
5	Hor, fils de Taougesh	scribe du temple d'Amon-Ré, roi des dieux, [...] prophète des dieux du temple de] Dendara	Dendara	C et R dans l'enceinte du temple d'Hathor; ibis sacrés; porte monumentale	chapelle: H	Sôter I <sup>er</sup>	Carville, <i>BIFAO</i> , 89, 1989, p. 43-66
6	Callicrates pp 5164, 14607	amiral en chef	Canope	T d'Isis et d'Anubis	stèle: G	Philadelphe	SB 429 - Bernard, <i>Les Conjoints libyques</i> I, p. 232, n° 2
7	Sheamennopé	sans	Naucratis	C d'une salle de purification et d'une salle fraîche en été pour le bédier	stèle Kelsey Mus. 25803: D	Philadelphe	Yoyotte, <i>ACF</i> , 1993-1994, p. 690; Vleeming, <i>StudDem</i> 5, n° 134
8	Zénon	intendant du dieux Apollonios	Philadelphie	Sérapieion	lettre: G	— (256 ou 255)	SB 6806 = P. Cair. Zen. II, 59168
9	Moschos pp 6398	sans	Fayoum	T d'Aglistis	stèle Louvre MND 1546: G	—	OGIS, 28 = IGLaurie, n° 8 = IGEN Répertoire, n° 28
10	Hormaakherou pp 5471	premier prophète d'Horus et stolaie	Akhmim	diomos d'Horus du T d'Akhmim	chapelle d'El-Salamouni: H	—	Kuhlmann, <i>MDAIK</i> , 35, 1979, p. 175-180
11	Sénou pp 5795 et 14691	directeur du harem de la reine Assinoc et prophète d'Osiris, Horus, Isis, Chou et Tefnout et Prah-Sokar-Osiris	Coptos	C dans le T. de Coptos; mur d'enceinte, pylônes, propylônes, portes, propylée	statues Caire CG 70031 et BM EA 1668: H	—	Urk. II, 55-69; Guernier, <i>BIFAO</i> , 103, 2003, p. 281-296; Derchain, <i>Impondrables</i> , p. 44-53
12	Inconnu	sans	Kharga	enceinte et deux portes du T d'Hibis	bloc: G	—	White et Oliver, <i>The Temple of Hibis</i> II, 49-50, n° 7

13	Apollonios et sa femme Démétria	sans	Memphis ?	T et enceinte de Sérapis et Isis	Évergète I <sup>r</sup>	OGIS 64 = SB 8772 = IGEN Répertoire, n° 64
14	Deux sœurs, cyréniennes	sans	Crocodilopolis/Arsinoé	sanctuaire et dépendances de Thoutéris	—	SB 1567 = IG Foy. I, n° 2
15	Epoéris, fille de Panes	sans	Athènes Komé	destruction et C du sanctuaire d'Isis	—	P. Enteuxis 6
16	Smithis, fils de Thoutous	sans	Fayoum	destruction et C du sanctuaire d'Isis	Philopatôr (221)	P. Enteuxis 7
17	Chares	sans	Dionysias	[vestibule et dépendances]	Philopatôr ou Epiphane	IG Foy. II, n° 137
18	Dioscoros	percepteur du nome (thiuite)	Abydos	C pour Sérapis-Osiris	Philopatôr	Ferris, JHS, 1902, p. 377
19	Apollonios, fils d'Anipater PP 7497	scribe d'Ornymènes (déesse féminine)	Léontopolis	C du « temple du lion avec tour » ce qu'il renferme	Épiphane	OGIS 732 = SB 4208 et 8926 = IGEN Répertoire, n° 732
20	Inconnu	sans	Crocodilopolis/Arsinoé	C du propylône d'un T	—	IG Foy. I, n° 4; MDAIK, 42, 1986, p. 89
21	Akôris, fils d'Hergeus	sans	Akôris/Tehna el-Gebel	C d'une grotte à Isis Mochias, salutarice	—	IGL Akôris, n° 1
22	Théon, fils d'Hérakléidès	sans	Memphis, Héliopolis ?	C du naos, sanctuaire, magasins attenants et dépendances du T d'Isis	—	OGIS 92 = SB 8870 = IGEN Répertoire, n° 92
23	Horos, fils d'Horos, et Arrem [...] et des soldats PP 2301a	chiliarque (Horos)	Karanis	C du pronaos d'un T de Karanis	Philométor	SEG 648 = SB 9817 = IG Foy. I, n° 83
24	Nechmibis, fils de Sokoménis et ses fils	sans	Eubéméria/Qasr el-Banat	C du propylône du T de Prémarrés (Aménemhat III)	—	SEG XVIII, 656 = SB 10046 = IG Foy. II, n° 133
25	Inconnu	président de l'Ammonion clérouques à 45 aroures de Moëris	Moëris	R de l'Ammonion suite aux exactions de 168	—	P. Tébiouis 781
26	Inconnus	fanassins, cavaliers et autres personnes stationnés dans le nome d'Ombos	Kôm Ombo	C de la chapelle d'Haroëris-Apollon	—	OGIS 114 = SB 8388 = IG Thébes à Syne, n° 188 = IGEN Répertoire, n° 114
27	Inconnus	phirourarque, et les membres de l'association	Philae	C du temple d'Arensnouphis/Héracles	—	IG Philae I, n° 11
28	Inconnu	sans	Débel/Parembolê	C du [propylône] à Isis, Sérapis et aux dieux associés	—	CIG 4979 = OGIS 107 = SB 8461 = IGEN Répertoire, n° 107 = FHN II, n° 138
29	Agathodôros, sa femme Isidôra et leurs enfants PP 2185	alexandrin, appartenant à la 2 <sup>e</sup> hipparchie	Barn-Hérît/Théadelphie	C du propylône et du droitos du T de Pnephteros	Évergète II (4 octobre 137)	SB 6252 = IG Foy. II, n° 107
30	—	—	Barn-Hérît/Théadelphie	C de la porte et de la serrure du T de Pnephteros	—	SB 6253 = IG Foy. II, n° 108

31	Pharès, fils d'Horos	sans	Barn-Hérît/Théadelphie	C du réfectoire du temple d'Hérôn	—	SB 6596 = IG Foy. II, n° 106
32	Phénébès, sa femme Tinephros et leurs enfants	sans	Barn-Hérît/Théadelphie	C du propylône et de l'enceinte du temple du dieu Hérôn	—	SB 6310 = IG Foy. II, n° 105
33	Horpaisis, fils de Djedhat et ses enfants	général ( <i>mer-mehâ</i> )	Barn-Hérît/Théadelphie	C du pylône du T d'Harmoutis	—	Farré, <i>Die demotischen Inschriften der Strategen</i> , n° XXII
34	inconnu	hipparque à la tête des cavaliers-colons	Magholat/Kôm Médinet el-Nilias	C du propylône et tous les bâtiments en pierre du temple du dieu Hérôn	—	IG Foy. III, n° 151
35	inconnu	sans	Dakka/Psalis	C à Hermès (Thor), Paoptnouphis et les dieux associés	—	OGIS 131 = SB 7907 = IGEN Répertoire, n° 131
36	Héraklôdôros, sa femme Isidôra, et leurs enfants	sans	Narmouthis	C de l'entrée et de lions à Ermouthis et à Sokonôpis	Sôter II (27 avril 96)	SEG 536 et 537 = SB 8127 et 8128 = IG Foy. III, n° 158-159
37	Héliodore, fils de Polénéte, Macédonien	épiscrite, archiphyllaque et comogrammate	Bachias Pnephteros, Epekoos	C d'un propylône en pierre à Sobek.	Alexandre I <sup>r</sup> (92-91)	SEG 1359; Z. Aly, <i>Akten des 21. internationalen Papyrologenkongresses</i> , p. 3
38	Torhoës	prêtre de Pétésouchos	Karanis	C du propylône du T de Pnephteros et Pétésouchos	—	SEG 649 = SB 10165 = IG Foy. I, n° 84
39	Apollonios, fils d'Apollonios, et ses enfants	sans	Barn-Hérît/Théadelphie	C du sanctuaire de Prémarrés (Aménemhat III)	—	IG Foy. II, n° 111
40	Pétmouthès, fils de Psenobastis	stratège, scribe clairvoyant du temple de Paouenamon, prophète d'Amôn-Ré, Mout, Khonsou, Osiris, Harsiasis et Aménemôpé	Karnak	R d'un magasin des offrandes	—	Vani Duck, <i>et al.</i> , <i>War of Sceptres</i> , p. 88-108; Vittmann, <i>SAK</i> , 21, 1994, p. 327
41	Ommôphis, fils de Pasis, et ses confrères porteurs de dieux	porteurs de dieux (θεταροι)	Fayoum ou Oxyrhynchos	C d'un propylône à la déesse Thoutéris	—	Bernand, <i>ZPE</i> , 81, 1990, p. 200-202; Dilks, <i>BIFAO</i> , 95, 1995, p. 15 (24) et 163
42	Panémerit, fils de Pensey PP 294 et 5717	gouverneur de Kheneh-labet, chapelain d'Amôn-Ré, d'Horus et de Nebthoupet, prophète et stratège ( <i>mer-mehâ-our</i> ), prophète d'Amôn-Ré de To-bener, chef du Trésor royal, directeur du sceau, celui qui rassemble la flotte royale	Tanis	C du sanctuaire-mesnet et de la porte monumentale du T d'Horus de Mesen; mur d'enceinte	Néos Dionysos	Montet, <i>Kémi</i> , 8, 1946, p. 50-59, 82-105; Zwié-Coche, <i>Cahiers de Tanis</i> , 1, 1987, p. 177-186; <i>cad.</i> , <i>BSFEF</i> , 10, 1996, p. 113-131
43	Pikhaïs fils de Pakem PP 306 et 5778a	gouverneur de Kheneh-labet, chapelain de Mout et de Khonsou, prophète et stratège ( <i>mer-mehâ</i> ); gouverneur de Tanis	Tanis	C du sanctuaire-mesnet, de 4 portes et du mur d'enceinte du T d'Horus de Mesen	—	Montet, <i>Kémi</i> , 8, 1946, p. 69-70, 105-112; Zwié-Coche, <i>Cahiers de Tanis</i> , 1, 1987, p. 177-186; <i>cad.</i> , <i>BSFEF</i> , 10, 1996, p. 113-131

44	Psenpais III et leurs enfants	grand-prêtre memphite	Memphis/Saqqarah	travaux pour le dieu Imhotep	stèle BM EA 147 : H	—	Reymond, <i>From the Records of a Priestly Family</i> I, p. 170, 175-176 IG Fay. II, p. 136-137
45	Pétesouchos sa femme et leurs enfants	sans	Karanis	C du propylône du sanctuaire de Soxis	bloc remplé : G	(72)	
46	Apollonphânès, fils de Bion, originaire d'Antioche PP 4335	un des « premiers amis » et des chiliarques porteurs de lance	Euhéméria/Qasr el-Banat	demande de R du T et de l'enceinte des crocodiles Psoasus, Pnéphéros et Soxis	stèle Alexandrie s. n. (ex Caire JE 45606) : G	(5 mai 69)	SB 6154 = C. <i>Orad. Publ.</i> , n° 69 = IG Fay. II, n° 135
47	Dionysodôros, fils d'Altiénodôros, Athénien	sans	Euhéméria/Qasr el-Banat	demande de R du T d'Amon	stèle Caire CG 33037 : G	(69/68)	OGIS 736 = SB 6155 = C. <i>Orad. Publ.</i> n° 69 = IG Fay. II, n° 136
48	Pétoisirs, fils d'Héracles, sa femme et ses enfants	sans	Barn-Hériu/Théadelphie	C du second propylône du T d'Hérôn	stèle Caire JE 46790 : G	(27 septembre 67)	SB 6309 = IG Fay. II, n° 115
49	inconnu	laïque	Tebynis	C d'un liseion bloc	Caire JE 44060 : G	—	SB 5801 = IG Fay. III, n° 145
50	Héliénos	président de l'association	Fayoum	C du mur d'enceinte du temple d'Isis Esenchébis	stèle Glyptothèque Ny Carlsberg JEIN 826 : G	(26 février 68)	SB 4211 = IG Fay. III, n° 204
51	Psaïs, son fils Padimân, son frère Pauphrâphis, Pollis, Kolantibos, Hermiris, son frère avec leurs enfants PP 343, 3421	administrateur de Min, de Répyr, général du faucon, frère royal, stratège du district de Khemmis et du nome d'Ilbis et de la ville de l'oasis (Psaïs) ; charges sacerdotales et auliques (frères du roi) pour les autres personnes	Gebel el-Cheikh el-Haridi	ouverture des carrières pour les T du nome Pannopolite	stèle rupestre des carrières du Gebel el-Cheikh el-Haridi : D	—	Farid, <i>Die demotischen Inschriften der Strategen</i> , n° XIII
52	inconnu	sans	Coptos	C du 3 <sup>e</sup> propylône du grand temple de Min et d'Isis	bloc : G	(?)	Bernand, <i>Portes du dieu</i> , n° 50
53	Panas, fils de Psenobastis	stratège, chancelier royal de Basse-Egypte, grand favori unique de la Maison Royale, très en faveur au palais, chef du peuple, Maire de Dendara ; qui pénètre dans l'intrinsèque du roi, prophète d'Harthor de Dendara, prêtre d'Harsomtous, prêtre du grand Ibi, prêtre d'Isis, prêtre des dieux du domaine sacré d'Ioumet la Divine et de son temple, trésorier d'Harthor, d'Isis et d'Horus	Dendara	C du T d'Harthor et « nombreux monuments qui se trouvent en face de la demeure d'Harthor, maîtresse de Faucon de la Dorée, maîtresse de Dendara » ; et T d'Isis et le dromos qui y conduit	statue Caire CG 690 : H	Cléopâtre VIII/Auguste (?)	Borchardt, <i>Statuen und Statuetten (GGC)</i> , n° 690 ; De Meulenaere, <i>RSO</i> , 34, 1959, p. 7-8, doc. C.
54	Ptenmenekh, fils de Pachai PP 292b	frère du roi (- <i>swpryprw</i> ), stratège, et grand-prêtre d'Horus d'Edfou, d'Harthor de Dendara et d'Isis, d'Harsomtous, gardien du trésor d'Horus d'Edfou, prophète de Khnoum	Dendara	C (?) dans les T d'Edfou, Dendara, Éléphantine, Philae, Bigehi, Elkab et Hiérakonpolis	statue Caire CG 50047 : H	—	De Meulenaere, <i>RSO</i> , 34, 1959, p. 4-5, doc. B

55	Panmontou, fils de Menkaré PP 2125, 5690	d'Éléphantine, d'Isis de Philae, d'Ossis de l'Abaton, de Sékhhér d'Elkab et d'Horus de Hiérakonpolis	Mécinét Habou	C du portique du pylône problématique	graffite : D	Cléopâtre VII (44)	Thissen, <i>Die demotischen Graffiti von Medinet Habou</i> , p. 19-29, n° 44
56	—	comte, prince, frère du roi, confident des rois de Haute (et Basse)-Égypte, directeur du temple ; prophète de Montou de Tôd et de son entéade, d'Horus-Ré de Thébaïde, grand-prêtre (?), premier prophète de Khonsou-Chou dans Thèbes (et Djémé)	Ermant	C dans le T de Montou, Bucheum (?)	statue Louvre E 20361 : H	—	Farid, <i>Die demotischen Inschriften der Strategen</i> , n° IX, 3
57	Callimaque PP 1 194	ami du roi, stratège, receveur des finances (du nome) de Périthèbes, gymnasiarque et hipparque	Thèbes	bienfaits dans le T de Karnak	stèle Turin 1764 : D et G	(18 mars 39)	OGIS 194 = SB 8334 = SEG XVIII, 705 et XXIV, 1217 = <i>I. Prost</i> 1, n° 46
58	Tcos, fils d'Onaophoré PP 5839	comte, prince, chef des prophètes, prophète d'Amon, d'Amon-Ré, d'Horus, de Khonsou, d'Ossis	Tanis	R dans le T d'Amon	statue Caire CG 700 : H	non daté (début prol.)	Montet, <i>Kémi</i> , 7, 1938, p. 141-151
59	Dionysios d'Halcarnasae	—	Kôm Abou Billou/Térénouthis	C d'un autel et de sphinx (?) à Aplhodite/Harthor	stèle Caire JE 45703 : G	non daté (deux premiers Problèmes?)	SB 6699 = <i>IMériquas</i> , n° 103 ; CERDAC Atti IX, 1978-1979, p. 117 (3)
60	Héliodore fils d'Eudaimon	épistate de Dionysias	Qasr Quaroum/Dionysias	C d'un dromos	bloc (perdu) : G	II <sup>e</sup> -I <sup>er</sup> siècle	IG Fay. II, n° 142 ; Wagner et Gasouin, <i>BIFAO</i> , 78, 1978, p. 260-263
61	Paakham, fils de Pa [chai?]	général ( <i>mer-mesab</i> ), prophète d'Harthor, d'Harsomtous, des dieux et des déesses qui sont à Edfou et à Dendara	Dendara	C d'une chapelle	linteau (et statue Detroit 51.83) : H	non daté	Cauville, <i>BIFAO</i> , 91, 1991, p. 79 ; De Meulenaere, <i>RSO</i> , 34, 1959, p. 13
62	Pétois, fils de Pakhnoum PP 5740	soldat d'Éléphantine, porte-étendard devant (le) nome à la tête de cinq compagnies, [serviteur (?) des] dieux de Nubie	El-Heisa	C en Nubie (?) ; donation et mobilier (harpe d'or, lit d'ébène et porte) aux T d'Éléphantine et de Philae	stèle Assouan 1057 : D	fin prol.	Ray, <i>JEA</i> , 73, 1987, p. 169-180 ; <i>id.</i> , <i>JEA</i> , 75, 1989, p. 243-244
0	Hor, fils de Psammétique	général et administrateur d'Héracléopolis Magna	Héracléopolis Magna	C d'un portique devant le T d'Hérichief ; mur autour du lac	statues louvre A. 88 et Alexandrie s.n. : H	30 <sup>e</sup> dyn. Philippe Arthidé	Vercouter, <i>BIFAO</i> , 49, 1950, p. 85-114